16/12/2025 | ACTU'PLAINE | CONSEILLERS PV

Actualités cette semaine …
- **LIN D'HIVER :** Faut-il réguler et faire un fongicide avant l'hiver ?
- **MES SAT'IMAGES :** Réservez vos surfaces en céréales et colza – de 3 à 8€/ha.
- **RELIQUATS ET ANALYSES DE SOLS :** Tarifs AUREA 2026 et méthodes de prélèvement.

LIN D'HIVER

➢ Régulateur

Les lins poussent tranquillement avec les jours plus cours et les températures plus fraiches. Pour ceux qui ont **débutés les semis au 10 octobre** comme conseillé, **<u>les lins ont un développement normal de 5-6cm</u>** et sont prêt à passer l'hiver.

Pour ceux qui ont semé à partir du 1er octobre, les lins avoisinent souvent une hauteur de 8-9cm. Dans cette dernière situation, si le **[…]**

➢ Fongicide

Les applications d'automne à base de Difénoconazole (SCORE) pour lutter contre Kabatiella et la courbure ne […]

MES SAT'IMAGES – PILOTER LA FERTILISATION AZOTEE DU COLZA

Dans un contexte économique ou le prix de l'unité d'azote devrait être encore élevée pour cette nouvelle campagne (actuellement ˜1.5€uN ammo33 ,5 ; ˜1,15€uN urée et ˜1.2€uN N39).

Mes Sat'images est un outil d'aide à la décision qui permet :

Sur colza :
- d'évaluer la **biomasse** de votre culture grâce à des prises de vues satellitaires en entrée et en sortie d'hiver
- de déterminer la **dose totale d'azote minéral** à apporter au printemps.

Sur blé :
- disponible **dès le stade « épi 1cm »** pour ajuster la répartition de l'apport principal via l'évaluation de la biomasse (+3€/ha) ;
- et **au stade 3N – DFE** pour ajuster le dernier apport.

Sur orge :
- disponible **dès le stade « épi 1cm »** pour ajuster la répartition du dernier apport via l'évaluation de la biomasse (3€/ha) ;

Tarif de 8€/ha, n'hésitez pas à commander vos surfaces mesatimages dès maintenant via le lien ci-dessous ou directement **via votre compte mesp@rcelles !**

Je commande : https://forms.gle/ijVGGqTtCqZco4q86

TARIFS RELIQUATS ET ANALYSES DE SOL 2026

➢ Tarifs 2026

1 horizon	2 horizons	3 horizons	Prélèvement par un prestataire de service
18.03 €HT	28.85 €HT	35.54 €HT	+ 42 € HT/parcelle
+ 0.59 cts éco-participation			
+1.5€ si résultats demandés sous format papier			

➢ Comment prélever ?

➔ **Soit via un prestataire de service :**

Pour cela, merci de renseigner vos besoins via le lien ci-dessous.

https://forms.gle/pnDjhk8rFMxBtM1r9

Si la commande est effectuée avant le 31/12/2025, le laboratoire (AUREA) s'engage à réaliser les prélèvements sous 15 jours à compter de la date de déclenchement souhaitée par l'agriculteur.

En 2026, il sera toujours possible de commander des parcelles à un préleveur, mais le laboratoire ne s'engage plus à respecter ce délai de 15 jours.

➔ **Soit par vous-même.** Dans ce cas, nous pouvons toujours vous fournir des kits reliquats et vous prêter une tarière, puis vous nous confiez vos échantillons congelés. Nous nous chargerons ensuite du transfert vers le laboratoire AUREA.

➢ Méthode de prélèvement

Informations envoyées en début d'année prochaine lorsque les reliquats seront à réaliser.

➢ Quelle profondeur de prélèvement ?

Cultures	Profondeur de prélèvement
Betterave, Céréales à paille, Colza, Endives, Lin, Maïs, Sorgho, Tournesol, Grosse carotte, Salsifis	De 90 cm en sols profonds à 120 cm en sols très profonds
Autres carottes, Tabac	60 cm
Pommes de terre et autres légumes	45 cm

Si le sol est peu profond, il sera nécessaire d'adapter cette valeur à la profondeur du sol.

1 reliquat par exploitation est obligatoire en Zones Vulnérables :

- Toute personne exploitant plus de 3ha en zones vulnérables doit réaliser obligatoirement une mesure de reliquat en sortie d'hiver sur l'une des trois cultures principales exploitée en zone vulnérable.

- Pour la réalisation de son Plan Prévisionnel de Fumure Azotée (PPFA) à la parcelle, l'agriculteur doit s'appuyer sur ses propres analyses de reliquats et sur la synthèse départementale publiée par la Chambre d'agriculture de la Somme et ses partenaires début mars.

ANALYSES DE SOL

La période hivernale (janvier-février) est aussi bien souvent la période la plus appropriée pour réaliser les prélèvements de sol.

Vous avez aussi la possibilité de les réaliser après moisson : une période parfois moins favorable par manque d'humidité.

Méthode de prélèvement :

➔ Prélever en zone homogène environ 500g de terre ;
➔ Réaliser au minimum 14 sondages ;
➔ La profondeur de prélèvement correspond à l'horizon labouré, ou 20cm pour les parcelles en non-labour ;
➔ **Respecter un délai entre un apport de fumure de fond et/ou d'amendement organique et le prélèvement : 2 à 4 mois suivant les quantités apportées.**

Il est recommandé de réaliser des analyses de suivi environ tous les 6 ans, si possible à la même période dans la rotation, après les mêmes cultures et dans la même zone.
Pour ce faire, faites un plan sommaire du prélèvement, et le conserver avec le résultat d'analyse, ou localiser votre zone de prélèvement par GPS.

Tarifs : 6e analyse de sol gratuite !

- ➔ TAMN (P20) = Analyse chimique simple, sans CEC = 38.73€ HT (+0.59 cts éco-participation)
- ➔ TAMO (P21) = Analyse chimique simple, avec CEC = 45.13€ HT (+0.59 cts éco-participation)

- ➔ TAMF (P10) = P20 + granulométrie = 52.64€ HT (+0.59 cts éco-participation)
- ➔ TAMG (P11) = P21 + granulométrie = 60.78€ HT (+0.59 cts éco-participation)

+1.5€ si résultats demandés sous format papier

+ 26.50€ HT si prélèvement par un prestataire de service.

NB : la CEC est une méthode permettant d'approcher la teneur en matières organiques et le taux d'argile. Si vous disposez déjà d'une analyse granulométrique pour vos parcelles, la CEC n'est pas forcément justifiée.

- ➔ Pour plus d'informations, contactez votre conseiller.

Abonnez-vous à notre messagerie technique pour plus d'informations
→ contactez Elyse LARTIGUE au 06 86 37 56 59

La Chambre d'agriculture de la Somme est agréée pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le n° PI00740. Conseils basés sur les observations hebdomadaires et/ou sur les Bulletins de Santé du Végétal (BSV). Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Tech'Agro 2025.

Avec ses 45 conseillers, la Chambre d'agriculture de la Somme est le premier réseau de conseil agricole, elle accompagne près d'une exploitation sur deux dans le département.

Chambre d'agriculture de la Somme
19 Bis Rue Alexandre Dumas, 80090 Amiens - Tél : 03 22 33 69 00 - www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME